

REPUBLIQUE DU CONGO.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
ADMINISTRATIVES

du 4 Septembre 1993

DECRET 93-411 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.
Portant promotion au titre de l'année
1991 des ingénieurs des cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services tec-
hniques (Eaux et Forêts) en tête :
ERCNDZO/Rigobert.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Loi n° 621/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 62-196/FP du 05 Juin 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 62-196/FP du 03 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres cadres de la catégorie A des services techniques ;
Vu le Décret n° 62-196/FP du 23 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

DGB.-

Vu le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 85-230 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;

Vu le Décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
Vu le Décret n° 91-17 du 23 Juin 1991 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DGCF.-

Vu le Décret n° 91-17 du 23 Juin 1991 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 91-17 du 23 Juin 1991 portant organisation des interims des Ministres ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 93-410 /MFPRA/DGFP/DGCA du 4 Septembre 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de certains Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) en tête : ERCNDZO/Rigobert ;

DECRET

.../...

Article 1er. - Les Ingénieurs en Chef des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1991 au 1er échelon de leur grade indice 1520 Acc= néant.

- EBONDZO Rigobert pour compter du 10/01/1991..... DGEF.
- MANIONGUE Alexandre pour compter du 22/03/1991..... Mini. Ind.
- OKOKO/Jean Timothée pour compter du 21/08/1991..... Mini. Ind.
- MABIALA(Pierre) pour compter du 20/08/1991..... Mini. Plan

Article 2. - Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives.

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOYO.

- REPLIQUES
- SGG/BC..... 2
 - JCRC..... 2
 - DGFP/DGCA..... 1
 - BST/DGFP..... 1
 - DCE..... 2
 - DGCF..... 2
 - DGEF/SAD..... 1
 - DAF/SAP..... 1
 - DOSSIERS/DGFP..... 1
 - INTERESSES..... 1